

C'est un devoir de conscience pour tous les citoyens honorés du droit de suffrage de voter quand ils y sont appelés, et de voter honnêtement, sagement, uniquement en vue du bien du pays. Le citoyen relève de la loi divine comme le chrétien. De nos votes comme de toutes nos actions, Dieu nous demandera compte. Le devoir électoral engage d'autant plus gravement la conscience que de son bon ou de son mauvais exercice dépendent les plus graves intérêts du pays et de la religion.

Devant l'injuste agression qui mit en péril l'intégrité et l'indépendance de la Patrie, nous avons fait l'union. Il faut que cette union demeure : nécessaire à la défense du pays, elle ne l'est pas moins à son relèvement.

Il faut donc que soient à jamais bannies de chez nous les luttes religieuses, et que chacun puisse être fidèle à ses croyances sans craindre l'ostracisme ou la défaveur.

Il faut que l'union des classes, cimentée dans la guerre par la communauté du dévouement et du sacrifice, se prolonge dans la paix. La lutte des classes ne pourrait qu'être funeste à tout le monde. D'après la doctrine de l'Eglise qui, à l'exemple de son divin Fondateur, a toujours été l'aide des petits et des faibles, l'inégalité des conditions est une conséquence inévitable de l'inégalité d'intelligence, de talents, de force, de santé, et de la diversité des circonstances de la vie ; il faut l'accepter comme une disposition de la Providence et une nécessité sociale.

De même, le droit de propriété est un droit naturel. Il est la garantie de la vie familiale, le stimulant et la récompense du travail. Le socialisme collectiviste est à la fois une erreur et un péril.

Le moyen de rétablir et de conserver la paix sur le terrain social, c'est l'observation par les diverses classes de leurs devoirs réciproques selon l'enseignement de l'Evangile.

Que patrons et ouvriers comprennent que leurs intérêts sont solidaires, et qu'ils s'entendent loyalement pour les promouvoir par une collaboration amicale et féconde, au lieu de les compromettre par des luttes stériles.

Pour nous, ministres de Celui dont le coeur s'émouvait de compassion sur toutes les misères humaines, nous ouvrons à notre cher peuple nos bras et nos coeurs. Nous sommes prêts à travailler avec lui à l'amélioration de son sort par tous les moyens légitimes, et nous croyons pouvoir l'assurer que, s'il a d'autres amis que nous, il n'en a pas de plus sincères, de plus dévoués et de plus désintéressés.

Avant la guerre, tout le monde le proclamait, les moeurs avaient besoin de relèvement ; malgré tant d'héroïques sacrifices qui ont fait l'admiration du monde, cette nécessité subsiste toujours.

La probité et la loyauté dans les affaires ont subi de regrettables atteintes. Le respect du bien d'autrui s'est affaibli. Certaines tolérances légales, les conditions anormales de l'état de guerre ont donné occasion